

chantiers coopératifs

revue de la Fédération des Scop du BTP

Chers adhérents,

Au moment où ces lignes sont écrites (mi-juin), la situation sanitaire s'est largement améliorée. Tous les indicateurs, dans notre pays, montrent une réelle diminution de la maladie et un bon développement de la campagne vaccinale. Croisons les doigts pour que cela perdure et pour qu'un variant ne vienne pas perturber la sortie de cette sidérante situation que nous connaissons depuis maintenant plus de quinze mois.

édito

Dans notre activité professionnelle, force est de reconnaître que le BTP a su créer, dès la fin du premier confinement, les conditions d'une reprise rapide des chantiers tout en respectant des règles sanitaires satisfaisantes. Une fois de plus, il faut saluer la mobilisation exemplaire des acteurs de notre branche et le rôle central et décisif de l'OPPBTB.

Mais attention ! Si notre secteur d'activité a finalement été moins impacté que beaucoup d'autres durant la pandémie, la sortie de crise nous met dans une situation très paradoxale qui doit nous inciter à la plus grande vigilance.

En effet, alors que les carnets de commandes reflètent un bon niveau d'activité pour les prochains trimestres, laissant penser que le BTP pourrait être un moteur de la reprise, de trop nombreux chantiers risquent d'être ralentis (ou même fermés dans le pire des cas) à cause de deux problèmes : l'un lié aux difficultés de recrutement et l'autre lié à l'envolée des prix (et dans certains cas à la pénurie) des matériaux.

Si le premier est un phénomène bien trop connu ces dernières années dans nos entreprises, il faut bien reconnaître que le second a constitué une véritable surprise que peu ont vue venir.

Changer le regard sur les métiers du BTP, accélérer la transformation des CFA et former toujours plus d'alternants au sein de nos entreprises sont autant de mesures à renforcer et à mettre en œuvre corrélativement pour trouver les collaborateurs dont nous avons besoin.

Quant à la crise des matériaux, nous ne pouvons qu'espérer qu'elle reste très conjoncturelle et qu'un retour à la normale soit proche, tant les leviers dont nous – comme les pouvoirs publics – disposons semblent peu à même d'y remédier efficacement. Les prochains mois seront donc décisifs sur ce point.

Avec un taux de croissance record cette année et une vie qui reprend ses droits, il faut aussi savoir être optimiste. Je souhaite donc le meilleur à l'ensemble des Scop du BTP.



sommaire

Pages 3-4



l'interview

Francisco Da Cunha
Dirigeant de la Scop Alpha TP
(Seine-et-Marne)

Fntp et Scop BTP : « Le rapprochement était indispensable et s'inscrit dans la suite logique de l'accord avec la FFB »

Page 6



Juridique

Projet de loi Climat
et adaptation du droit
de la commande publique

Jérémy Vidalenc
Chargé des affaires juridiques

Page 12



Actualités

Zoom sur
la Scop CJL Évolution

Entretien avec
Sandra Cabeleira, P-DG

Chantiers coopératifs : 64 bis rue de Monceau, 75008 Paris

Directeur de la publication : Charles-Henri Montaut

Rédacteur en chef : Thomas Gallier. Tél. : 01 55 65 12 20. E-mail : t.gallier@scopbtp.org

Réalisation : ETL – Relecture, maquette : Hélène Ganachaud – Illustrations : François Brosse

Impression : Imprimerie Corlet, 14110 Condé-sur-Noireau

l'interview

FNTP et Scop BTP: «Le rapprochement était indispensable»



À la suite du rapprochement récent opéré entre la FNTP et Scop BTP, Francisco Da Cunha, dirigeant de la Scop Alpha TP (Seine-et-Marne), témoigne de l'importance de ce rapprochement et souligne les raisons pour lesquelles celui-ci est indispensable.

En quelques mots, pourriez-vous nous présenter votre entreprise ?

F. Da C. – La Scop Alpha TP a été créée en 1983. Notre activité est centrée sur le terrassement, la voirie, les réseaux divers et l'assainissement. L'équipe est composée de près de 100 collaborateurs associés aux deux tiers, et nous réalisons suivant les années et la typologie des chantiers un chiffre d'affaires de 17 à 20 millions d'euros réalisé à hauteur de 70 % avec le secteur public.

Avec l'impact de la pandémie, comment a évolué l'entreprise ?

F. Da C. – Deux chiffres résument l'évolution de notre entreprise. En septembre dernier, le volume d'appels d'offres était en recul de 35 % par rapport à l'année précédente et, à la fin décembre, ce recul était encore de 23 %. Notre chiffre d'affaires au 30 septembre 2020 était en recul de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Cela est lié à la non-activité du 17 mars au 11 mai 2020 et à la baisse brutale des appels d'offres au cours de la période.

L'année dernière, à la suite du confinement, les investissements des collectivités dans les TP ont été retardés. Quant au plan de relance annoncé par le gouvernement, nous nous sommes vite aperçus que les projets retenus dans le domaine du BTP concernaient en priorité les programmes liés aux économies d'énergie, et que très peu de moyens étaient affectés aux TP, hormis quelques programmes de liaisons douces.

Pourtant, il y a les chantiers liés au Grand Paris...

F. Da C. – Oui, c'est exact, comme on me le dit souvent, «il y a des chantiers partout!» Mais ces chantiers concernent surtout les activités de génie



Photos: Alpha TP

civil, d'équipement ferroviaire et les tunneliers. Pour l'instant, les TP «classiques» sont peu concernés, ce n'est qu'à partir de 2023-2024 que la donne pourrait changer avec les aménagements des pourtours des gares.

Pour faire face à cette situation dégradée, comment l'entreprise s'est-elle organisée ?

F. Da C. – En premier lieu, je tiens à rappeler qu'au premier trimestre 2020, nous avions un bon carnet de commandes qui nous a permis peu ou prou de tenir malgré tout, puis nous avons sollicité nos clients fidèles pour générer de l'activité par tous les moyens possibles. Nous avons également bénéficié de la réactivité de notre Fédération professionnelle, de l'OPPBT et plus généralement de la galaxie du BTP, qui ont mis en place un protocole de sécurité permettant aux activités de chantier de reprendre très rapidement. Pour le reste, nous avons préparé des plans d'activités partielles et nous avons eu recours aux dispositifs de chômage partiel de mars à mai. Globalement, nous avons bien sûr souffert comme toutes les entreprises, d'autant que nos activités de terrain sont peu compatibles avec le télétravail, mais nous étions sur une bonne tendance avant la pandémie et nous avons achevé l'année sans entamer le potentiel de l'entreprise.

Il y a l'élément économique, mais cette crise sanitaire a aussi des impacts psychologiques sur le moral, la motivation au travail. L'avez-vous ressenti au sein de l'entreprise ?

F. Da C. – Lorsque les indicateurs plongent dans le rouge, que les appels d'offres chutent rapidement et que l'entreprise avance sans certitude, en effet tous





le et s'inscrit dans la suite logique de l'accord avec la FFB»

les éléments sont réunis pour affecter le moral des collaborateurs... Mais nous ne l'avons pas ou que peu ressenti au sein de l'entreprise, au contraire il y a eu une belle réactivité pour se réorganiser au moment où il a fallu mettre en place les protocoles de sécurité. Cette période n'a pas été de tout repos, mais personne n'a baissé les bras et notre communauté de travail est prête et motivée si l'activité repart. Le fait d'être en Scop avec deux tiers du personnel associés a été un atout.

Récemment, la FNTP et Scop BTP ont acté leur rapprochement. Est-ce une bonne chose selon vous ?

F. Da C. – Ce rapprochement est indispensable et il s'inscrit dans la suite logique de ce qui a été fait pour les Scop du bâtiment avec la FFB. Il faut rappeler que, par rapport au secteur du bâtiment, les TP ont des spécificités

qui nous rapprochent de la FNTP. La clientèle bâtiment et TP n'est pas exactement la même. Le bâtiment est sectorisé par activité alors que les entreprises des TP sont plus polyvalentes. Par ailleurs, nos conventions collectives sont différentes et nos qualifications sont octroyées par la FNTP. Pour toutes ces raisons, ce rapprochement était souhaitable et nous avons été un certain nombre de dirigeants à nous mobiliser pour qu'il se concrétise, d'autant que, sur le terrain, nous entretenons de bonnes relations avec les entreprises affiliées à la FNTP.

À la suite de ce rapprochement, ne craignez-vous pas une dilution des spécificités des Scop ?

F. Da C. – Non, c'est tout l'inverse. Il faut se souvenir d'où l'on part. C'est d'abord la réforme de la représentativité patronale qui a remis en cause le rôle et les prérogatives des Scop, il ne faut pas l'oublier. Si nous étions restés isolés, nous aurions été marginalisés. Le rapprochement avec la FFB et avec la FNTP permet à

nos élus de siéger dans les instances dirigeantes de ces Fédérations et de porter la voix des Scop ainsi que leur philosophie sociale différente, ce qui pourrait trouver un écho positif auprès des PME de ces Fédérations.

En somme, avec ce rapprochement, vous considérez que les Scop des TP seront mieux armées pour faire face aux incertitudes d'aujourd'hui et aux défis professionnels de demain...

F. Da C. – Oui, dans ces périodes troubles, les rapprochements sont nécessaires, ce sont des choix réalistes. Le fait d'avoir conclu des rapprochements à la fois avec la FFB et avec la FNTP constitue une réponse intelligente, il était important de se rapprocher de ces deux Fédérations.

Précisément, quelles sont les perspectives de rebond ? Êtes-vous optimiste ?

F. Da C. – Au cours des derniers mois, j'ai multiplié les rendez-vous avec les élus de communautés de communes ou d'agglomérations pour les sensibiliser à la nécessité d'accélérer les mises en chantier. Les élus en sont conscients, même s'ils tardent à engager cette relance, sans doute car les agents territoriaux sont en télétravail et que les élus ne veulent pas prendre le risque de les exposer au virus en les envoyant sur le terrain. Cela dit, je suis raisonnablement optimiste, je pense que l'activité va repartir, car les besoins existent, même si je n'envisage pas un retour à la normale avant 2022. ■

EN SAVOIR PLUS

Communiqué FNTP-Scop BTP (extrait) :

« Ce rapprochement [...] prend la forme d'une adhésion de la Fédération Scop BTP à la FNTP et a pour but de garantir une action toujours plus performante et d'unir nos voix dans la défense des intérêts des entrepreneurs de travaux publics tout en veillant au respect des spécificités et atouts de nos entreprises. »

18▶20
NOV. 2021
À LILLE



les scop

FÉDÉRATION SCOP BTP

24^e CONGRÈS

Ambition 2025

**Développer des entreprises,
performantes, responsables et équitables**

Inscrivez-vous en ligne
sur scopbtp.org



Projet de loi Climat et adaptation du droit de la commande publique

Le projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et sur le renforcement de la résilience face à ses effets a été présenté au cours du mois de février dernier. Son article 15 vise à renforcer l'utilisation des clauses environnementales dans les marchés publics.

S'il est vrai qu'un acheteur public peut actuellement introduire dans ses appels d'offres des critères de sélection ou des clauses en lien avec l'environnement, cette possibilité demeure assez limitée ; l'acheteur doit faire preuve de la plus grande vigilance dans la définition de ces critères et doit s'assurer qu'ils sont étroitement liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. En outre, aucune disposition n'impose que les préoccupations environnementales se traduisent dans la procédure d'attribution du marché ou l'exécution du contrat.

La Fédération des Scop du BTP, particulièrement engagée dans une démarche de promotion des valeurs de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), appelle de ses vœux depuis plusieurs années une meilleure prise en compte de ce type de critères ou clauses dans les contrats publics.

Dans la pratique, alors que l'objectif défini était que 30 % des marchés publics intègrent une clause environnementale, seuls 13,6 % des marchés recensés en 2018 en contenaient une. Il apparaît pourtant que la commande publique, qui représente environ 8 % du PIB pour un montant de 200 milliards d'euros annuels, constitue un important levier pour répondre aux objectifs de développement durable annoncés par l'État pour 2030.

Pour ce faire, l'article 15 du projet de loi vient tout d'abord modifier l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique afin de prévoir expressément que « *les conditions d'exécution prennent en compte des considérations relatives à l'environnement* ». Il rendra ainsi obligatoire l'insertion dans les marchés publics de clauses faisant référence à l'aspect environnemental des prestations, par exemple par

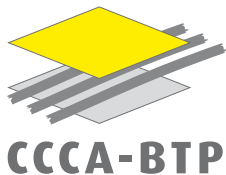
des spécifications techniques ou des conditions d'exécution particulières.

De plus, l'article L. 2152-7 du même Code précisera qu'au moins un des critères de sélection prendra « *en compte les caractéristiques environnementales de l'offre* ». Cette rédaction imposera donc à l'acheteur d'intégrer la notion d'environnement dans le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. À ce stade, aucun seuil n'a encore été établi par les textes, mais l'analyse d'une offre prendra en considération sa plus-value écologique et les externalités environnementales des prestations à réaliser.

L'entrée en vigueur de ces dispositions se fera à une date fixée par décret dans un délai de cinq ans au maximum à compter de la publication de la loi. Ce délai doit permettre à l'État de définir des outils et méthodes destinés à accompagner les acheteurs et les entreprises dans l'appropriation de ces nouvelles obligations. Votre Fédération ne manquera pas de s'associer aux différents travaux qui pourraient être menés dans ce cadre. ■

Jérémy Vidalenc

Chargé des affaires juridiques



★ Le 08/02/2021 – Dynamique et développement de l'apprentissage BTP en 2021

Le CCCA-BTP, outil à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics et qui représente 20 % de l'apprentissage en France tous secteurs professionnels confondus, lance en 2021 une nouvelle offre de services au profit des organismes de formation aux métiers du BTP, en parfaite adéquation avec la réforme de la formation professionnelle de 2018.

★ Le 22/03/2021 – Première édition de la Semaine de l'entreprise coopérative BTP pilotée par le CCCA-BTP, en partenariat avec la Fédération des Scop du BTP

Partout en France, du 29 mars au 2 avril 2021 : une quarantaine d'événements pour faire découvrir le modèle exemplaire de l'entreprise coopérative BTP aux apprentis en formation dans les métiers de la construction.



★ Le 25/03/2021 – Bilan annuel de la CG Scop

Une année de pandémie marquée par le développement des sociétés coopératives. La Confédération générale des Scop annonce la publication de son rapport d'activité 2020. Malgré un contexte particulier marqué par une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, le bilan 2020 du Mouvement est positif.



Constructyts

Votre partenaire compétences

★ Le 13/04/2021 – Constructyts lance son Portail de services !

Afin de toujours mieux accompagner les entreprises de la construction dans leurs problématiques liées à la formation du quotidien, Constructyts a créé le Portail de services. Une plateforme en ligne, sécurisée, regroupant en un clic tous les outils et l'intégralité de l'offre de services Constructyts. Un espace d'informations gratuit,

accessible en continu, et de conseils sur tous les projets dans les domaines des ressources humaines, de l'emploi, de la formation et de l'alternance.



★ Le 11/03/2021 – « Contre le bruit, j'agis » : la campagne de sensibilisation nationale de l'OPPBTP pour éviter le bruit dans le BTP

L'OPPBTP lance une campagne nationale afin de sensibiliser et d'accompagner les professionnels du secteur face à ce risque majeur. Intitulée « Contre le bruit, j'agis », cette campagne rappelle l'importance des actions collectives pour éviter le bruit et présente une action particulière en partenariat avec neuf fabricants d'équipements de protection individuelle.



★ Le 06/05/2021 – Résultats 2020 : solidité et solidarité du groupe PRO BTP face à la crise sanitaire

Le groupe PRO BTP maintient un résultat positif de 4 millions d'euros, toutefois en fort

recul par rapport à 2019, du fait du soutien massif qu'il a apporté au secteur de la construction dans le contexte de la crise Covid-19.



★ Le 16/02/2021 – Le groupe SMA renforce sa présence dans les territoires

Le 1^{er} janvier 2021, le groupe SMA a fait évoluer son réseau commercial afin de renforcer sa présence dans les territoires. Son réseau repose désormais sur huit directions régionales réparties dans toute la France. Ce nouveau maillage territorial a été conçu en adéquation avec les régions administratives et l'organisation régionale des Fédérations professionnelles du BTP. Il permettra de conforter la proximité du groupe SMA avec ses sociétaires et de renforcer sa réactivité.

Plus
d'informations
sur l'espace
partenaires
du site
www.scopbtp.org

LES DERNIÈRES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

MARCHÉS

★ Le 20/04/2021 – (2021-04) Médiation de la consommation : retrait d'agrément de Médicys

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les professionnels sont tenus de proposer à leurs clients consommateurs l'accès gratuit à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable de tout éventuel litige.

PRÉVENTION

★ Le 29/04/2021 – (2021-08) Lutter contre le risque chimique et les TMS : nouveaux programmes et aides financières de la CNAM

Pour engager les entreprises dans une démarche de prévention des risques professionnels, l'assurance maladie-Risques professionnels enrichit ses programmes « Risques chimiques pros » et « TMS pros ». Elle propose également de nouvelles aides financières. Nous vous

présentons ces aides et vous rappelons l'ensemble des subventions prévention TPE disponibles dans le BTP.

SOCIAL

★ Le 03/05/2021 – (2021-31) Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2021

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA), ou prime « Macron », mise en place en 2019 et 2020, va être réactivée en 2021.

★ Le 04/05/2021 – (2021-32) Registre des accidents bénins : nouveautés au 1^{er} mai 2021

Le registre de déclaration d'accidents du travail et de trajet bénins permet d'inscrire les accidents qui semblent *a priori* être sans grandes conséquences sur la santé, et n'entraîner ni arrêt de travail ni soins médicaux donnant lieu à une prise en charge par les organismes de Sécurité sociale. Il n'est pas obligatoire. L'employeur, dès lors qu'il remplit des conditions fixées par décret, peut, selon des

modalités prévues par décret, remplacer la déclaration des accidents n'entraînant ni arrêt de travail ni soins médicaux par une inscription sur un registre ouvert à cet effet (article L. 441-4 du Code de la Sécurité sociale).

★ Le 06/05/2021 – (2021-33) Vaccination des salariés

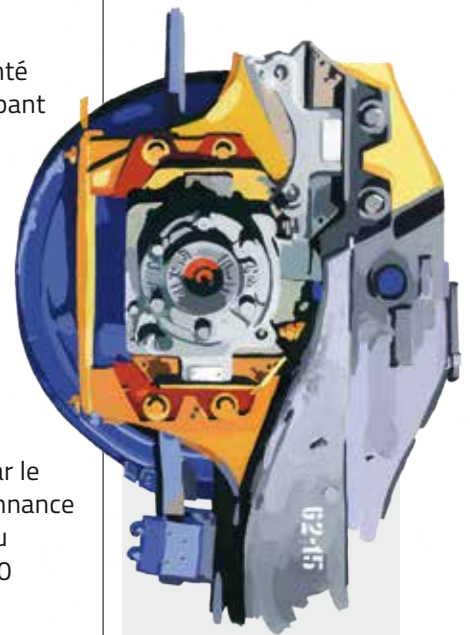
Le service de santé au travail participant à la stratégie nationale de lutte contre l'épidémie, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail peuvent vacciner les salariés suivis par le service. (cf. ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020 et ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021).

TECHNIQUE

★ Le 11/05/2021 – (2021-03) Rénovation énergétique : fiches de réception des travaux

La réception des travaux est une

étape cruciale de l'exécution de vos chantiers ; elle marque notamment le point de départ des différentes garanties légales (parfait achèvement, bon fonctionnement, décennale) et le transfert de la garde de l'ouvrage.



Retrouvez toutes vos informations professionnelles et techniques sur l'espace adhérent du site www.scopbtp.org

Mutualisation

Les offres spéciales à destination des Scop du BTP

Ce service a été développé pour optimiser les achats de matières premières en unissant le poids du volume d'affaires de nos adhérents. La Fédération des Scop du BTP gère la partie référencement de fournisseurs ou prestataires et les prénégociations des conditions commerciales pour le compte de ses adhérents. Par cette action, les Scop du BTP bénéficient ainsi de remises significatives permanentes sur leurs achats, et ce, sans minimum de commande. ■

« Nous avons un parc de 90 véhicules et, depuis de nombreuses années, notre Scop les commandait par un mandataire automobile. Lorsque la Fédération des Scop du BTP a mis en place le partenariat avec Peugeot, nous avons souhaité comparer les prestations proposées et nous n'avons pas mis longtemps à nous décider. Si en matière de prix nous étions sur des bases similaires, le contact direct avec le concessionnaire a permis une réactivité d'échange que nous n'avions pas avant. Les délais ont été tenus et le suivi commercial était exemplaire. »

Francis Proust,
directeur des achats et de la logistique
chez les Maçons parisiens

N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER LES OFFRES EN LIGNE :



Pour toutes questions ou suggestions, nous vous invitons à contacter Jean-Marie Kerherno (jm.kerherno@scopbtp.org).



Actualités

Vie du réseau



Label RSE SCOP BTP: trois

nouvelles Scop du BTP obtiennent le label

Parmi les entreprises lauréates présentées lors de ce quatrième comité de labellisation, nous retrouvons trois Scop du BTP, loin des idées reçues.

Le 19 avril 2021, le comité de labellisation RSE SCOP BTP, composé des principaux acteurs de la branche du BTP, s'est réuni sous la présidence de Fabienne Tiercelin, déléguée générale de la fondation Excellence SMA, en vue de décerner le label RSE SCOP BTP aux

entreprises candidates. Lors de ce quatrième comité de labellisation, sous réserve d'une décision positive quant à l'obtention du label RSE, les membres devaient lui associer une mention complémentaire permettant de souligner le degré de maturité RSE de l'entreprise candidate, à savoir : bronze, argent ou or. Les membres du comité devaient également distinguer une pratique RSE

remarquable parmi les dossiers présentés. Pour la première fois, une TPE se présentait devant les membres du comité, suivie de deux PME de moins de 30 salariés.

En effet, la RSE n'est plus l'apanage des ETI et des grandes PME. Agrip' (4 salariés), AHJ (14 salariés) et EGA (27 salariés) sont venues présenter leurs démarches respectives, dont la qualité et la maturité ont surpris l'ensemble du comité.

Vous pouvez retrouver le détail de la publication sur le site www.scopbtp.org

Thomas Gallier



Semaine de l'entreprise coopérative

BTP au sein des CFA

Son objectif : faire découvrir le modèle de l'entreprise coopérative dans le secteur de la construction auprès des apprentis en formation dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Objectif rempli ! La première édition de la Semaine de l'entreprise coopérative BTP, pilotée par

le CCCA-BTP en partenariat avec la Fédération des Scop du BTP, s'est déroulée du 29 mars au 2 avril 2021. Initialement prévu en mars 2020, l'événement avait dû être reporté en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Une quarantaine d'événements partout en France

Toutes les régions de France métropolitaine y ont participé, ainsi

que la Réunion. Une quarantaine d'événements ont été organisés au sein de centres de formation : CFA du BTP à gouvernance paritaire, CFA des compagnons du Devoir et du Tour de France, CFA de la Fédération compagnonnique, CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat, etc. Les organismes de formation ont pu composer à la carte – et en partenariat

avec les Fédérations régionales des Scop du BTP – le programme qu'ils souhaitaient proposer aux apprentis du BTP. Pour chaque événement, une société coopérative du BTP a été mobilisée en région pour venir à la rencontre des jeunes en formation.

Pour en savoir plus sur cet événement :

<https://www.ccca-btp.fr/la-semaine-de-lentreprise-cooperative-btp>



Opération collective RSE SCOP BTP

La Fédération des Scop du BTP Nouvelle-Aquitaine accompagne les Scop de son territoire dans un développement économique durable.

L'opération collective RSE SCOP BTP Nouvelle-Aquitaine est lancée !

La première journée de formation s'est déroulée le jeudi 29 avril, dans

les bureaux de l'AEL à Limoges. L'occasion pour les participants de faire le point sur les enjeux et le cadre réglementaire du développement durable et de la RSE.

Une journée qui, tout en respectant les consignes sanitaires, a été rythmée par de nombreux ateliers d'échanges constructifs afin de définir les impacts des activités des Scop du BTP sur les trois piliers du développement durable (environnemental, social et économique).

Les entreprises ont également été invitées à signer une charte RSE d'engagement collectif

qui témoigne de leur volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Des objectifs fixés coopérativement

Les Scop engagées bénéficieront cette année d'un accompagnement personnalisé par l'une des deux expertes RSE sélectionnées par la Fédération régionale. Ce sont, en effet, Pascale Geslain Vandenberg et Muriel Lassus-Pigat qui guideront les coopératives dans l'élaboration de leur stratégie RSE. Une démarche destinée à conduire les Scop jusqu'à la double labellisation

Engagé RSE et RSE SCOP BTP.

Un label performant

Le label RSE SCOP BTP, qui s'appuie sur le modèle d'évaluation Engagé RSE, est le fruit d'un partenariat entre la Fédération des Scop du BTP et Afnor Certification. Une opportunité pour les Scop du bâtiment et des travaux publics de bénéficier d'une démarche stratégique inédite dans le secteur de la construction et d'accéder à de nombreux outils adaptés à leur modèle qui leur permettront d'acquiescer un label certifiant, compétitif et performant.





Étude sur la reprise par les salariés d'entreprises du BTP viables économiquement

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ) du BTP vient de publier une étude dont l'objectif est d'identifier les enjeux liés à la reprise d'entreprises viables économiquement, l'intérêt que cela peut constituer pour les salariés et les cédants, ainsi que les bonnes pratiques pour anticiper et réussir la transmission. Pour rappel, l'OPMQ du BTP a été créé le 21 mars 2006 par les Commissions paritaires nationales de l'emploi conjoints du bâtiment et des travaux publics. Il est piloté par un comité paritaire constitué d'organisations professionnelles du BTP, dont fait partie la Fédération des Scop du BTP, et d'organisations représentatives des salariés du secteur.

L'OPMQ apporte aux professionnels du BTP les informations et les outils nécessaires pour mieux anticiper les évolutions des métiers. Le site Internet (www.metiers-btp.fr), vitrine de l'Observatoire, s'adresse aux entreprises, aux salariés et à ceux désirant travailler dans le BTP, ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent connaître le secteur. Il met à leur disposition des outils pratiques (point sur les compétences...) et des outils d'analyse (prospective métier...).

L'étude sur la reprise par les salariés d'entreprises du BTP viables économiquement a été confiée par le comité de pilotage de l'OPMQ au cabinet Katalyse. Elle met en évidence que 65 000 à 70 000 entreprises de moins de 200 salariés, soit près d'un tiers des entreprises existantes, dont 85 % de TPE (un à dix salariés) seront à reprendre dans les dix ans. 43 000 à 46 000 entreprises pourraient fermer, faute de repreneurs.

L'étude se décompose en trois grandes parties : un état des lieux des pratiques de reprise d'entreprises par des salariés, les atouts et freins à la reprise de l'entreprise par ses salariés, et comment faciliter la reprise par les salariés.

Retrouvez l'étude sur le site www.metiers-btp.fr



Bienvenue à Scherberich Monuments historiques !

Depuis janvier 2021, la Fédération des Scop du BTP est heureuse d'accueillir parmi ses adhérents la coopérative Scherberich, implantée à Colmar.

Entreprise incontournable dans le centre de l'Alsace depuis sa création en 1937, elle a été fondée par Louis Scherberich. Alors jeune technicien du bâtiment, il crée son entreprise à Colmar sous le nom de Scherberich-Chiavutta en joignant son nom à celui de son épouse, elle-même fille d'entrepreneur.

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'entreprise œuvre à la reconstruction et commence à élargir ses compétences dans la restauration de Monuments historiques (1948 : église de Niedermorschwihr près de Colmar), spécialement dans la taille de pierre. Très rapidement, Scherberich se positionnera sur deux métiers : le gros œuvre et les canalisations.

En 1961, l'entreprise intègre la nouvelle génération, qui modifiera son statut et la transformera en Société anonyme.

À cette période, elle compte plus de 200 salariés et investit constamment pour effectuer des chantiers de grande ampleur en béton armé. Elle développe également des compétences dans les travaux de voirie.

En 1980, la raison sociale est changée et devient : L. Scherberich SA. Le développement continue et l'effectif atteindra près de 300 personnes au cours des Trente Glorieuses.

L'entreprise exerce également depuis plus de 30 ans une activité d'entreprise générale en intégrant la conception dans son offre, notamment pour les bâtiments industriels « clés en main ».

En 1988, Scherberich acquiert la société Piantanida à Saint-Dié-des-Vosges, spécialisée en maçonnerie et pierres de taille dans les Monuments historiques.

En 2013, l'entreprise met un terme à son activité voirie et réseaux divers (VRD) et change de statut juridique pour devenir une SAS.

En 2020, elle décide de se concentrer sur son cœur de métier, les Monuments historiques, grâce aux salariés concernés, qui ont monté une Scop. La branche Monuments historiques devient alors une Scop dirigée par Alain Petersen, composée de 23 collaborateurs et renforcée par deux personnes venant du service administratif.

Ce projet a pu se concrétiser grâce au concours et à l'expertise de l'Union régionale des Scop Grand Est et grâce à son accompagnement précieux.

Alain Petersen, le dirigeant, affiche un regard positif à la lumière d'un carnet de commandes élevé qui correspond à un peu plus d'un an de chiffre d'affaires.

Nous souhaitons une pleine réussite à Scherberich Monuments historiques !

Début 2015, la Scop CJL Évolution a été créée à l'initiative de 23 salariés de CJL Canalisations, liquidée fin 2014. En 2018, la Scop a connu des difficultés au sein de la gouvernance, ce qui a conduit à entamer une réorganisation globale de l'équipe de direction. Aujourd'hui, la Scop CJL Évolution est dirigée par Sandra Cabeleira, accompagnée du conseil d'administration regroupant cinq membres. Elle emploie environ 50 salariés et son activité principale est l'enfouissement de réseaux secs et humides (réseau électrique, réseau gaz, fibre optique, assainissement, VRD), les études et la géodétection.

Que pouvez-vous nous dire sur la création de la Scop CJL Évolution ?

Sandra Cabeleira – Au départ, la création de la Scop n'était pas un projet véritablement coopératif. C'était la solution pour reprendre à la barre la société CJL Canalisations et sauver les emplois. Cela a permis de protéger les contrats en cours et une majorité des emplois. Le plus important pour réussir un projet d'une telle envergure est de choisir des personnes ayant l'esprit coopératif et une expérience entrepreneuriale. Cela demande de croire aux valeurs des coopératives, de sensibiliser et fédérer les salariés et les associés autour d'un projet commun.

De quelle manière vivait cette organisation ?

S. C. – De 2015 à 2019, la gouvernance était très floue et confuse. La passation avec l'ancienne direction n'a pas été assez efficace pour regagner la confiance des salariés. Le DG qui avait été mis en place n'avait pas l'esprit coopératif, ce qui ne permettait pas d'installer une gouvernance transparente et démocratique. De plus, le service financier de la Scop manquait cruellement de rigueur et de compétences, ce qui a également fortement fragilisé le socle de la coopérative. Parfois, dans les reprises, il est important d'effectuer un bilan des ressources humaines pour les adapter au nouveau projet.

Que s'est-il passé ensuite ?

S. C. – Début 2019, à la suite d'un mouvement de personnel et d'une réorganisation, j'ai été élue présidente de CJL Évolution. J'ai profité de cette nouvelle situation pour opérer des changements importants (changement de responsable financier

et de cabinet d'expert-comptable, révision de l'ensemble du système de contrôle de gestion afin de rééquilibrer les finances de la société). C'était pour moi l'occasion de revoir toute la stratégie et de reconstruire un véritable projet coopératif partagé avec les salariés de la structure. Je me suis rapprochée de l'UR des Scop à qui j'ai demandé de réaliser un audit de gouvernance, et de la Fédération régionale IDF des Scop du BTP pour m'intégrer dans le mouvement coopératif. Ce qu'il faut retenir est que toute cette réorganisation a été menée de front par la totalité du conseil d'administration. Sans leur implication, le projet n'aurait pas pu aboutir. La force de ce conseil est la complémentarité des expertises et des personnalités. L'arrivée de la nouvelle responsable administrative et financière a permis d'assainir les comptes, de réintégrer la gestion des paies et de déployer un nouvel ERP, Everwin, afin d'avoir un suivi analytique plus précis. L'arrivée du nouveau responsable d'affaires a permis de gagner des chantiers plus rentables et de proposer des axes d'amélioration sur l'organisation des chantiers. En mars 2020, après validation du conseil d'administration, nous avons demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde afin de reconstituer la trésorerie de la société. Dix jours après, la France était confinée et la production arrêtée. Nous avons utilisé ce temps pour récupérer la facturation en retard et préparer une reprise garantissant la sécurité de tous les salariés.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

S. C. – Après quasi une année de conduite du changement (refonte

des processus financiers et achats, recrutement, refonte des équipes...), la Scop a réussi à remonter la situation, et a fait valider son plan de sauvegarde le 1^{er} mars 2021. Nos marchés ont également été renouvelés, ce qui permet à la coopérative d'avoir un carnet de commandes bien rempli. Tous les voyants sont au vert pour continuer le chemin qui a été tracé par l'ensemble de l'équipe. Je remercie d'ailleurs tous les salariés de CJL Évolution pour leur confiance, leur implication et leur travail. CJL Évolution est la preuve qu'ensemble, nous allons plus loin !

Comment se présente l'avenir et comment la Fédération des Scop du BTP peut-elle vous accompagner dans votre projet ?

S. C. – L'avenir se présente plus serein, même si nous devons continuer à consolider CJL Évolution. Les axes d'amélioration de la coopérative sont désormais l'augmentation du capital, mais également la formation et le recrutement. Ce dernier point est un problème majeur que l'ensemble des acteurs des travaux publics rencontre. Nous devons penser à l'avenir et assurer la passation du savoir-faire des collaborateurs qui partiront bientôt à la retraite. Le secteur des travaux publics a besoin d'être mis en valeur auprès des jeunes, et des formations doivent être mises en place pour réussir cette passation. CJL Évolution veut travailler en partenariat avec la Fédération et les autres Scop du secteur pour trouver des solutions pérennes et garantir l'avenir des coopératives des travaux publics.

